



02, rue Jean Lafauve
03130 LODDES

☎ : 04.70.55.22.79

MAIRIE de LODDES

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize octobre deux mille dix huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LODDES se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-France AUGIER, Maire.

Convocations : 10 octobre 2018

Présents : Mesdames AUGIER, DUVERGER ; Messieurs BELOT, JOSSELIN, PELIN, MESTAYER, AUGIER.

Pouvoirs : Alain COURTINE à Bernadette DUVERGER ; Jean MEPLAIN à Marie-France AUGIER, Danièle POIVEY à Alban AUGIER.

Excusé :

Nombre de conseillers municipaux : 7

Secrétaire de séance : Jean-Marc MESTAYER.

Le quorum étant atteint, la séance du CONSEIL MUNICIPAL peut donc valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande l'ajout de deux questions supplémentaires : nomination d'un délégué au Souvenir Français ; demande de location du broyeur de la commune pour la commune de LENAX. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout desdites questions.

- **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JUILLET 2018 ;**

Madame le Maire propose à l'assemblée d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2018.

Le conseil municipal, 6 voix « pour » et 4 « abstentions », **APPROUVE** le procès-verbal du 27 juillet 2018.

- **DELIBERATION : MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE ;**

Les conseillers font remarquer qu'ils n'ont pas pu consulter les modifications statutaires. Madame le Maire reprend alors les domaines de compétences de la collectivité en précisant que ces pouvoirs complètent certains pouvoirs communaux sans les supplanter.

Après discussion, les membres du conseil, 9 « pour » et 1 « abstention », **APPROUVENT** les modifications statutaires de la communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

- **DELIBERATION ATDA : APPROBATION DES STATUTS MODIFIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2018 ;**

Madame le Maire explique la nécessité des modifications statutaires de l'ATDA votées par l'Assemblée Générale Extraordinaire avec la mise en place du registre général de protection des données.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **APPROUVENT** les modifications statutaires de l'ATDA.

- **DELIBERATION DECIDANT D'ADHERER AU SERVICE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL ET DESIGNANT L'ATDA EN TANT QUE PERSONNE MORALE COMME DELEGUEE A LA PROTECTION DES DONNEES A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2019 ;**

Certains administrés ont protesté contre la divulgation de certaines données : adresses mails etc. Il est évoqué le fait que certains mails frauduleux proviennent entre autre de l'ancienne communauté de communes le Donjon Val Libre. D'une manière générale, l'ATDA propose avec insistance un travail de protection des données de chaque commune pour un coût annuel dépendant du nombre d'habitants (350€+75€ pour le CCAS).

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **DECIDENT** d'adhérer au service optionnel de protection des données à caractère personnel de l'ATDA, **DESIGNENT** l'ATDA en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} janvier 2019, **AUTORISENT** Madame le Maire de LODDES à signer la convention et **S'ENGAGENT** à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixer annuellement par le conseil d'administration.

- **DELIBERATION SUPPRIMANT LE CCAS DE LA COMMUNE DE LODDES ;**

Madame le Maire précise qu'il est maintenant possible, pour les petites communes, de ne plus disposer d'un CCAS. Dans notre commune, la protection des données impliquera un coût (75€) non nécessaire pour une aussi petite structure. L'ensemble des actions du CCAS seront gérées directement par la commune. le solde du budget du CCAS sera inscrit automatiquement au budget de la commune et que toutes les actions actuelles du CCAS seront reconduites.

Après discussion, les membres du conseil, à l'unanimité, **ACCEPTENT** la suppression du CCAS de LODDES à compter du 1^{er} janvier 2019.

- **DELIBERATION DEMANDANT LE CLASSEMENT DE LA COMMUNE DE LODDES PARMIS LES COMMUNES SINISTREES AU TITRE DE LA SECHERESSE 2018 :**

Sur proposition du Député Dufrègne, il est proposé aux communes de prendre une délibération demandant le classement de la commune parmi les communes sinistrées au titre de la sécheresse 2018. La délibération sera également adressée à Madame la Députée Bénédicte PEYROL.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVENT** la demande de reconnaissance de la commune de LODDES comme commune sinistrée au titre de la sécheresse 2018

- **DELIBERATION DEMANDANT L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LODDES SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SARL MCP ELEVAGE POUR L'EXPLOITATION D'UN ELEVAGE PORCIN SUR LA COMMUNE DE BARRAIS BUSSOLLES :**

Chaque administré peut consulter les documents relatifs à l'enquête publique au sujet du projet d'élevage porcin. Tout ce qui semble utile à la compréhension de l'exploitation s'y trouve expliqué dans les détails et de manière exhaustive.

Après discussion, les membres du conseil municipal, 6 « pour », 3 « contre » et 1 « abstention », **APPROUVENT** la demande d'enregistrement de la SARL MCP ELEVAGE PORCIN sur la commune de Barraix-Bussolles.

- **DELIBERATION APPROUVANT LES TERMES DE LA CONVENTION 2019-2023 DU CENTRE SOCIAL LA FARANDOLE :**

Après un rappel des termes de la convention 2019-2023 du centre social La Farandole, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la reconduction de la convention pour 2019-2023.

Après discussion, les membres du conseil municipal, 9 « pour » et 1 « abstention », **ADOPTENT** la convention 2019-2023 du centre social La Farandole.

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES DU DONJON :**

Plusieurs assistantes maternelles se sont regroupées pour exercer leur activité dans un lieu commun au Donjon. A ce titre, elles demandent une subvention à notre commune. Certains conseillers arguent qu'aucune aide n'est attribuée aux assistantes maternelles exerçant leur activité à titre individuel.

Après discussion, les membres du conseil municipal, 4 « contre » et 6 « abstentions », **REJETTENT** la demande de subvention pour la Maison d'Assistants Maternelles.

- **NOMINATION D'UN DELEGUE AU SOUVENIR FRANCAIS :**

Cette demande n'étant que facultative et personne n'étant intéressé, aucune suite n'est donnée à cette demande.

- **DEMANDE DE LOCATION DU BROUYEUR DE LA COMMUNE DE LODDES POUR LA COMMUNE DE LENAX :**

Suite à la demande de la commune de Lenax de louer le broyeur de Loddes, il est rappelé que le broyeur n'est pas neuf et les risques de casse ne sont pas négligeables. Il est déjà délicat de le maintenir en bon état de fonctionnement. Par conséquent, les membres du conseil municipal, 9 « contre » 1 « pour » **REFUSENT** la location de ce matériel.

- **ORGANISATION DE L'INAUGURATION DU 27 OCTOBRE 2018 :**

Madame le Maire rappelle que la préparation se fera le vendredi après-midi et précise que de nombreux représentants des collectivités, de l'Etat feront le déplacement ; la présence des habitants de la commune est fortement encouragée.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire explique avoir acheté un nouveau lave-vaisselle pour la salle polyvalente, l'ancien étant à nouveau en panne et la salle était relouée fin de semaine dernière. Par ailleurs, la tondeuse, donnée en 2014, ne fonctionne plus. Une nouvelle tondeuse ainsi qu'un petit compresseur (pour nettoyer le matériel) vont être achetés prochainement pour la somme totale de 800€ environ.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h45.

MF AUGIER

M. BELOT

O.JOSSELIN

J.MEPLAIN

D.POIVEY

B.DUVERGER

B.PELIN

A.COURTINE

JM.MESTAYER

A.AUGIER